

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 010-10374/21/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Metierama au titre de l'année 2021

MET 21/19842/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle « Métierama-Adime ».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche de formation et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée « Métierama – Rencontres Métiers-Formations » destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

- Un programme d'actions et d'informations au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises...

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

- Des actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

L'édition 2021 qui se déroulera les 28,29,30 janvier 2021 pour le bassin d'Aix-Marseille et les 1, 2 et 3 avril 2021 pour les bassins de formation du 04, 05, 06, 83, 84 et 13 se concentrera sur l'apport d'information concernant les formations en alternance, l'apprentissage, et la présentation des filières professionnelles d'excellence en région sud. Le salon proposera des solutions innovantes en termes d'informations sur les métiers et l'emploi.

Trois grands domaines métiers sont identifiés : Aider-servir-protéger ; Créer-Produire-Innover ; Organiser-Gérer-Communiquer qui couvriront les filières en tension notamment transport, logistique, mobilité, BTP, économie, droit, industries navales et métallurgique, numérique...

Ce salon appuiera sur les nécessités citoyennes lutte contre les discriminations, égalité Femme Homme, Handicap formation et emploi et développement durable.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2021, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Métierama-Adime.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association Métierama – Adime.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Métierama-Adime.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-politique E120 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ